



## Contrat de ruralité pour le territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes

Etabli entre

**L'Etat**, représenté par Didier LAUGA, préfet du Gard

et

**La communauté d'agglomération de Nîmes métropole**, représentée par son président, Monsieur Yvan Lachaud,

**La communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence**, représentée par son président, Monsieur Juan Martinez,

ci-après dénommés les porteurs du contrat ;

et

**Le conseil régional** de la Région Occitanie, représenté par sa présidente, Madame Carole Delga, partenaire du contrat au titre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire,

**Le conseil départemental** du Gard, représenté par son président, Monsieur Denis Bouad, partenaire du contrat au titre de ses orientations en matière de solidarité territoriale,

**Le syndicat mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes**, représenté par son président, Monsieur Jacques Bollègue, partenaire associé en tant qu'espace de réflexion, de coordination et d'ingénierie du territoire du contrat,

et

**La Caisse des Dépôts et Consignations**, représentée par Monsieur Jean-Sébastien Saulnier d'Anchald, directeur territorial Gard/Hérault, partenaire du contrat au titre de ses possibilités d'intervention à destination des territoires en accompagnement des pouvoirs publics, au service de la relance de l'investissement public,

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

## Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 et de la circulaire du ministre de l'aménagement du territoire en date du 23 juin 2016, et suite à la réunion organisée par l'État et le Département du Gard à La Calmette le 23 février 2017, en présence d'un représentant de Madame la présidente du conseil régional Occitanie et des élus du territoire, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département du Gard et de la région Occitanie.

Le Volet Territorial du Protocole d'Accord relatif à la révision des Contrats de Plan Etat/ Région 2015-2020 de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées approuvé le 16 décembre 2016 par la Commission Permanente de la Région Occitanie, rappelle la volonté commune de l'État et de la Région d'agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi dans les territoires de la région Occitanie en mobilisant l'ensemble des politiques publiques dans le cadre de stratégies dynamiques de développement durable élaborées à l'échelle de chaque territoire.

L'État et la Région ont la volonté d'établir une cohérence d'ensemble de tous les dispositifs territoriaux mobilisables, non seulement au titre des programmes européens, mais aussi du CPER, en relation avec leurs dispositifs de droit commun.

L'État et la Région réaffirment également leur détermination à agir pour l'emploi, l'attractivité et la qualité de la vie dans les territoires ruraux en soutenant le maintien et la création de services de qualité aux Publics, en particulier dans les bassins de vie ruraux et de montagne.

Pour ce faire, L'État et la Région conviennent de rendre complémentaires leurs dispositifs contractuels pour le développement des territoires ruraux.

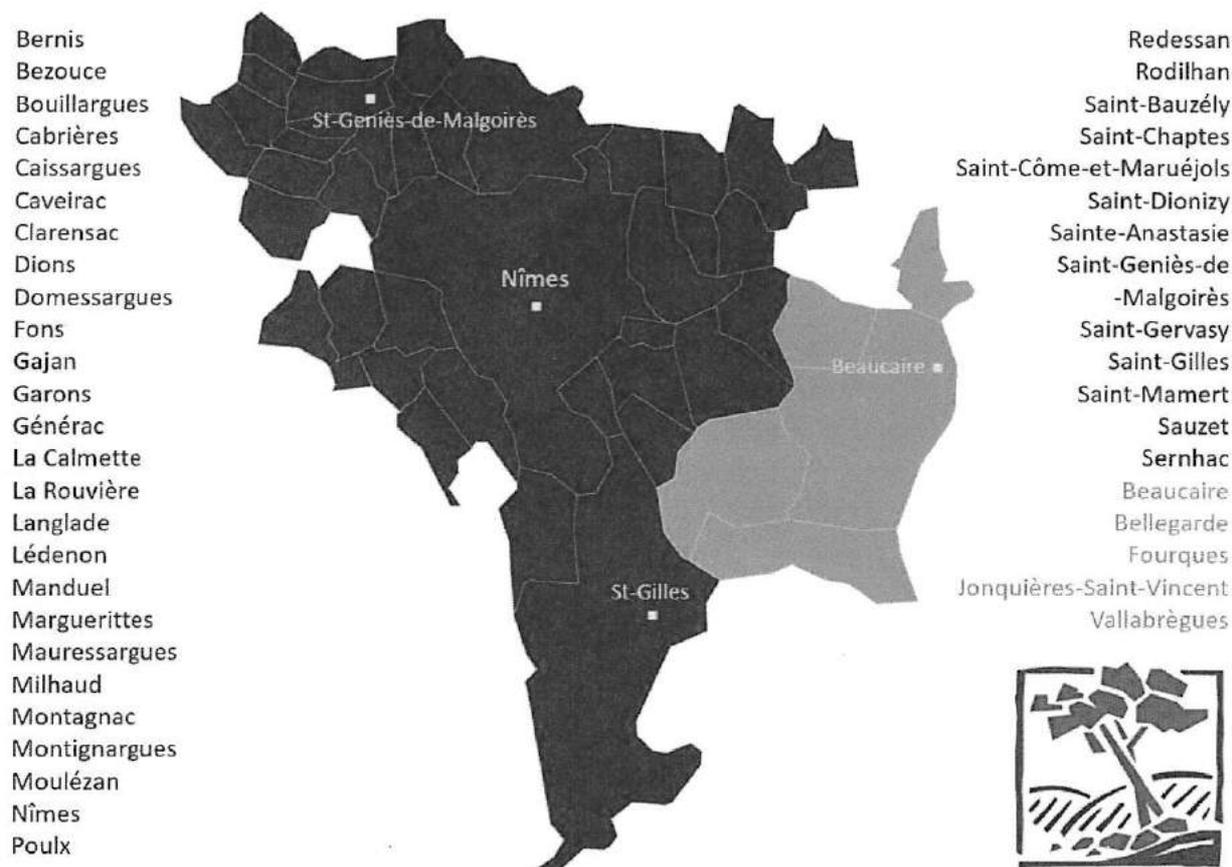
Ainsi, le Volet Territorial du Protocole d'Accord relatif à la révision des Contrats de Plan État/ Région 2015-2020 de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées précise les dispositions suivantes relatives aux Contrats de Ruralité :

- les périmètres des contrats de ruralité ont vocation à s'inscrire en cohérence avec ceux des actuels contrats régionaux ou des territoires de projets tels que les Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) ou ceux faisant actuellement l'objet d'une contractualisation dans le cadre des dynamiques territoriales initiées par la Région en sa qualité d'autorité de gestion des Fonds Européens (ATI, GAL/LEADER),
- les thématiques prioritairement soutenues dans le cadre des Contrats de Ruralité sont les suivantes :
  - 1) accès aux services, aux équipements et aux soins,
  - 2) revitalisation des bourgs-centres,
  - 3) attractivité et développement du territoire,
  - 4) mobilités durables et innovation numérique,
  - 5) transition écologique et énergétique,
  - 6) cohésion sociale, emploi et formation.

- les Contrats de Ruralité permettent de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un Projet de Territoire qui se traduira par un plan d'actions pluriannuel de développement et des Programmes Opérationnels annuels jusqu'en 2020.

## I) Présentation générale du territoire

### A) Le territoire du contrat



Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes qui totalise une population de plus de 292 000 habitants, comprend 44 communes regroupées sur 2 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence et la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Fort de ses atouts mais conscients des menaces qui pèsent sur leur territoire, les élus ont souhaité coopérer dès 1999 pour la mise en œuvre d'un projet de développement durable de leur territoire à travers l'association des Maires et des Communes pour l'émergence d'un Pays Garrigues et Costières de Nîmes. Un premier diagnostic et un premier projet de territoire ont alors été rédigés collectivement à l'échelle des intercommunalités de Nîmes Métropole et de Leins Gardonnenque. En 2002, la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence rejoint ce périmètre de coopération. Renforçant leur volonté d'associer la société civile à leurs réflexions, les élus créent en 2002 le Conseil de Développement du territoire. Et en 2004, la charte de développement est validée par tous. En 2005, le périmètre définitif du Pays est approuvé et le territoire s'engage dans sa première contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département.

Souhaitant renforcer les coopérations et les échanges entre ses membres, l'association laisse la place en 2008 au Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes. Le Syndicat Mixte porte alors, jusqu'en 2016, études et schémas, contrats de Pays et actions de mise d'animations et de mise en réseau à l'échelle de son territoire. Depuis 2013, le Pays oriente également ses actions en faveur de l'accompagnement des porteurs de projets, dynamique qu'il traduit par la candidature au programme européen LEADER en 2015.

En 2017, la composition et le périmètre du Pays évoluent avec les modifications de la carte intercommunale : le Syndicat Mixte est désormais uniquement composé du Département du Gard et des intercommunalités de Nîmes Métropole et de Beaucaire Terre d'Argence. Soucieux de s'inscrire

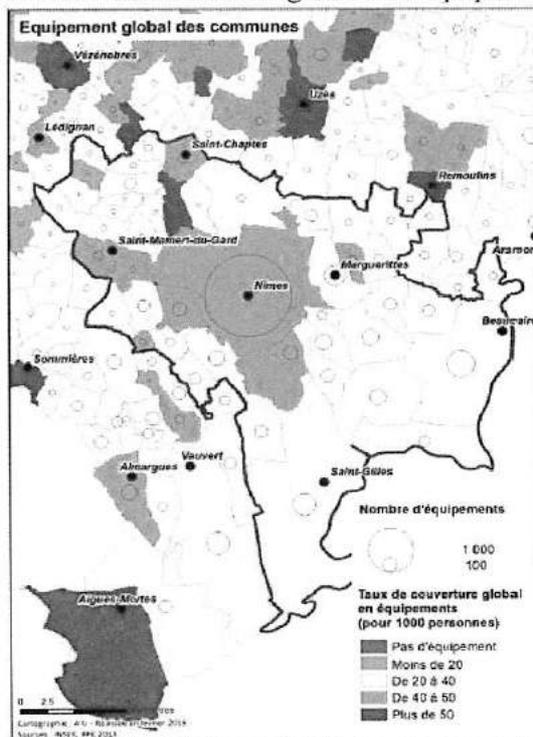
dans le cadre des nouvelles politiques territoriales les élus du Pays Garrigues et Costières de Nîmes ont délibéré le 25 janvier 2017 pour acter leur volonté de candidater au Contrat de Ruralité et pour engager la réflexion pour permettre l'évolution du Syndicat Mixte en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

## B) Les enjeux du territoire

### 1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins

D'un point de vue démographique, la population du Pays Garrigues et Costières de Nîmes est plutôt jeune mais la structure démographique diffère toutefois selon les communes et l'on peut constater que les communes périurbaines éloignées, au-delà de Nîmes et sa première couronne, présentent un indice de vieillesse globalement plus faible. Ces communes accueillent en effet une part importante de 30-44 ans et de 45-59 ans, et tout particulièrement de couples avec enfants. Par contre, un phénomène de vieillissement de la population est en marche à l'échelle du Pays Garrigues et Costières de Nîmes puisque la part des plus de 60 ans a augmenté de plus de 2 points entre 1999 et 2011. Ce phénomène concerne toutes les communes, y compris les communes périurbaines (hors Nîmes, Beaucaire et Saint-Gilles) où la part des plus de 60 ans a augmenté de plus de 4 points entre 1999 et 2011.

Un taux de couverture globale en équipement plutôt satisfaisant



En 2011, on dénombrait en moyenne, au niveau national, près de 32 services et équipements pour 1000 habitants. En 2013, on en compte 37 à l'échelle du Pays Garrigues et Costières de Nîmes, soit un taux de couverture assez semblable à celui observé à l'échelle du Département du Gard.

#### Mais un territoire fortement polarisé par la ville-centre

Le territoire est fortement polarisé par la ville-centre pourvoyeuse des principaux équipements collectifs (centres de formation, santé...), services administratifs supérieurs, services à la personne (culture, sports, loisirs...) et commerces. On constate ainsi d'importantes disparités entre les la ville-centre, les premières communes périurbaines du territoire et ses franges, en ce qui concerne le niveau d'équipement en faveur des moins de 3 ans, tout comme les structures d'accueil pour personnes âgées. La ville-centre concentre également une grande partie des activités (55 % des établissements en 2012) et des emplois (75,6% des effectifs salariés).

### 2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs

Du point de vue du tissu économique, au 31 décembre 2012, le territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes comptait 30 593 établissements pour un effectif global de 91 531 salariés avec une concentration très marquée dans l'agglomération de Nîmes. La communauté d'agglomération de Nîmes Métropole concentrait à elle seule 85% des établissements et 92% des emplois du Pays. La commune de Nîmes, quant à elle, concentrait 54,2% des établissements et 75,6% des effectifs salariés du Pays.

Les établissements du territoire se caractérisent par leur petite taille : 77,4% des établissements n'emploient aucun salarié et 15,3% emploient moins de 4 salariés. Au final, seulement 10% des établissements du territoire comptent 5 salariés ou plus.

Plus de la moitié des établissements exercent une activité dans le secteur des services (englobant information et communication, activités financières et d'assurance, activités immobilières, activités scientifiques et techniques, administration publique, enseignement, santé humaine et actions sociale et autres activités de services). Les effectifs salariés de ce secteur d'activité sont majoritaires puisqu'ils représentent près de 60% des effectifs globaux du Pays. Le secteur du commerce, de l'hébergement et de la restauration vient en seconde position et rassemble plus de 20% des établissements et près de 20% des emplois.

Toutefois, des disparités territoriales existent. Les chiffres observés à l'échelle du Pays reflètent les caractéristiques du tissu économique de Nîmes Métropole qui concentre la très grande majorité des établissements et des emplois.

Du point de vue de l'offre commerciale, le Diagnostic de l'Offre Artisanale et Commerciale réalisé en 2016 dans le cadre du SCOT Sud Gard met en avant l'armature commerciale suivante. En dehors de Nîmes, est considérée comme offre majeure la commune de Beaucaire. Sont ensuite considérés comme offre relais en matière d'armature commerciale : St Geniès de Malgoirès, La Calmette, Caveirac, Milhaud, St Gilles, Redessan et Marguerittes. Enfin, un troisième niveau, celui de « l'offre de proximité » est identifié : Poulx, Caissargues, Bellegarde et Générac.

En ce qui concerne l'habitat, le schéma de l'habitat du Pays réalisé en 2010 a mis en avant 6 problématiques majeures :

- Une inadaptation de l'offre, en particulier pour les ménages les plus modestes.
- Une périurbanisation et un étalement urbain encore important.
- Un manque d'anticipation foncière pour orienter de façon coordonnée le développement de l'habitat.
- Un manque de diversification dans les formes urbaines.
- Un parc vétuste et inadapté dans les centres villes.
- Très peu de projet en matière d'éco-habitat et de développement durable.

Plusieurs communes du territoire ont choisi de travailler sur la question de leurs bourgs-centres, et nombreuses actions en faveur de l'amélioration de l'habitat, du maintien des services de proximité et d'aménagement urbain ont été engagés ou sont en cours.

### **3. L'attractivité du territoire**

#### **Un espace agricole de premier plan aux portes de l'agglomération nîmoise**

Des espaces agricoles diversifiés et de qualité

L'agriculture est une réalité physique et économique pour le territoire. Le territoire est un espace agricole de premier plan de par la richesse de ses terroirs, la qualité agronomique de ses terres et le développement de l'irrigation à grande échelle autour du réseau du Bas Rhône Languedoc en particulier sur la partie Sud du territoire. Ces multiples facteurs permettent au territoire de se doter d'une mosaïque agricole de qualité.

De plus, les démarches de valorisation de la typicité de certaines productions, dont les Appellations d'Origine Protégée, confèrent une valeur supplémentaire au territoire agricole concerné.

Enfin, la forte volonté des acteurs locaux et du tissu associatif s'est structurée pour la reconnaissance et la préservation de ces milieux agricoles. En ce sens, plusieurs démarches paysagères et environnementales ont été engagées sur ce territoire (Charte des Costières de Nîmes, Charte des Garrigues, et Charte de la Vaunage).

Mais un mitage et des risques naturels qui fragilisent l'économie agricole

Néanmoins, le mitage par l'urbanisation et les infrastructures concurrencent les dynamiques agricoles (52% des exploitations présentes en 1988 ont disparu) et posent des enjeux d'accès au foncier pour l'installation ou la transmission/reprise d'activité. Ce phénomène, conjugué à l'abandon des cultures pérennes et à la vulnérabilité de la ressource en eau face aux pollutions diffuses ou accidentelles, représente une menace importante pour l'économie agricole et la qualité paysagère.

De plus, la question des risques naturels est omniprésente sur le territoire. Ces risques sont liés au débordement des cours d'eau lors d'événements pluvieux de type cévenol (risque inondation) ou à la présence de massifs boisés combustibles en milieu méditerranéen (risque incendie).

Un potentiel de développement avéré mais un manque de lisibilité de l'existant

Malgré les contraintes présentes, les marges de développement du secteur agricole, que ce soit sur l'agriculture conventionnelle ou biologique, existent avec : une demande forte des bassins de consommation situés à proximité, un foncier disponible mais difficilement mobilisable, et une lisibilité des productions locales à accroître.

En effet, il faut souligner que les espaces agricoles bénéficient d'une situation privilégiée au regard de la proximité entre les filières locales de productions et les bassins de consommation importants que sont les villes de Nîmes et Beaucaire ou les villages de la deuxième couronne comme Marguerittes ou Langlade. Cependant, les circuits courts de proximité sont encore à promouvoir et l'agriculture biologique, quant à elle, est porteuse puisque le Gard est le 2ème département français en nombre de producteurs Bio. Localement la lisibilité des productions est faible, car historiquement le territoire est tourné vers l'exportation, et reste à améliorer même si depuis une dizaine d'années des initiatives se structurent et se multiplient pour mettre en valeur les richesses agricoles du territoire.

In fine, l'agriculture concerne plus des trois quarts du territoire. La diversité et la qualité des terroirs, conjugués à une bonne disponibilité de la ressource en eau, marquent le territoire d'une empreinte agricole forte avec de nombreuses productions de qualité. La structuration, le renforcement et l'animation des filières agricoles de proximité présentent une opportunité réelle de création de richesses économiques, de cohésion sociale, de solidarité entre urbains et ruraux, et de réappropriation mutuelle entre les espaces.

### **Des richesses patrimoniales, environnementales et culturelles offrant un cadre de vie privilégié**

Des paysages ruraux emblématiques mais fragiles

Entre Cévennes et Méditerranée, depuis la plaine de la Gardonnenque, au nord, jusqu'aux portes de la Camargue, au sud, le territoire est une véritable mosaïque de paysages ruraux emblématiques : les garrigues et les costières.

A l'ouest, la plaine de la Vaunage et à l'est, le Rhône dessinent le paysage.

La qualité de ses paysages est attestée par la mise en place de trois chartes paysagères et de deux Grands Sites qui bordent le territoire : gorges du Gardon au nord et Camargue Gardoise au sud.

Ces espaces sont un cadre naturel d'une grande valeur floristique et faunistique (7 ZNIEFF et 7 Zones Natura 2000), très prisés pour leur usage récréatif et résidentiel. Ainsi, un réseau de sentiers de randonnée d'environ 700km balisés et entretenus offre à chaque commune des itinéraires praticables à pied, à cheval et à vélo.

Les productions agricoles diversifiées du territoire sont le support de dynamiques touristiques comme Vignobles & Découvertes autour des vins de l'AOP Costières de Nîmes, ou encore Site Remarquable du Goût autour des AOP Olive et Huile d'Olive de Nîmes.

Cependant, ces espaces sont soumis à de nombreuses menaces. Zones naturelles et agricoles sont exposées à l'étalement urbain et à la pression foncière qui menace leur pérennité. De par la fragilité et l'attractivité de ces espaces, les usages entrent parfois en conflits avec les enjeux de préservation.

Le développement d'infrastructures de loisirs s'en trouve souvent contraint. Le climat méditerranéen induit des risques (inondation et incendie) qui sont parfois mal connus des populations locales ou donnent une image négative aux visiteurs. Enfin, généralement mésestimés, ces paysages souffrent d'une faible appropriation de la part des populations locales.

#### Un patrimoine bâti typique mais mal connu

Le territoire dispose également d'un patrimoine rural témoin de son identité. Il s'agit du patrimoine vernaculaire agricole qui façonne les paysages depuis des siècles.

Le patrimoine de pierre sèche typique des milieux de Garrigue mais également un patrimoine religieux exceptionnel avec l'abbaye troglodytique de Saint Roman, l'abbatiale de Saint-Gilles classée patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO au titre du Bien en série sur le chemin de saint Jacques de Compostelle (GR 653), des chapelles romanes, des presbytères, la voie Régordane (GR 700) ... Et les vestiges du patrimoine romain en lien avec l'antique Nemausa (tunnels de l'aqueduc à Sernhac, mas gallo-romain à Beaucaire, via Domitia...). Sans oublier le patrimoine fluvial que constitue le canal du Rhône à Sète et les ports du territoire : Saint Gilles, Bellegarde, Beaucaire, Vallabrègues et Fourques.

Pourtant, la notoriété du patrimoine monumental romain de Nîmes semble occulter ce patrimoine qui reste mal connu. De fait, ce petit patrimoine semble être mal perçu par les populations locales et avec un solde migratoire en perpétuelle augmentation, l'enjeu de transmission en pâti.

Un tissu associatif important œuvre pour ces patrimoines culturels et naturels et de nombreux bénévoles concourent à leur préservation, mais on note un manque de reconnaissance et peu de moyens alloués à la restauration et à la valorisation.

#### Une offre culturelle authentique mais peu diversifiée

Le territoire est également une terre de culture, une culture qui rime avec traditions et savoir-faire. Chaque village organise sa fête votive autour des traditions taurines, plusieurs festivals rythment l'année (Festival du film taurin de Saint Geniès-de-Malgoires, Festival du conte à Saint Gilles, ...) et la Fête de la Vannerie de Vallabrègues rayonne au niveau national. Les collectivités participent également à la diffusion de la culture, et notamment du spectacle vivant, avec une programmation en milieu rural largement soutenue.

Quelques musées reconnus pour leur qualité sont présents sur le territoire (Musée Auguste Jacquet à Beaucaire Musée de la Maison Romane à Saint-Gilles) ainsi qu'un excellent réseau de bibliothèques (11) et médiathèques (7).

La proximité avec Nîmes permet aux habitants d'avoir accès à de nombreux équipements culturels de qualité (SMAC Paloma, Carré d'Art, musées, théâtres, cinémas, ...) et aux manifestations qui s'y déroulent (Féria de pentecôte, Festival de Nîmes, ...). Néanmoins, la forte concentration de ces équipements et de l'offre culturelle sur la ville-centre laisse peu de place au développement d'une ouverture aux différentes expressions artistiques. Le peu d'interlocuteurs sur cette thématique, l'absence de cinémas, de théâtre en sont d'ailleurs l'illustration. Et bien que les festivités nîmoises rayonnent à l'internationale, elles n'offrent qu'un faible retentissement sur les communes environnantes.

#### Une forte attractivité mais insuffisamment partagée

Son environnement naturel de qualité, son patrimoine culturel dense, son histoire, confèrent au territoire une attractivité importante confortée par l'effet de l'héliotropisme et la diversité des voies de communication qui y convergent (train, autoroute, aéroport...). Cette situation implique une augmentation constante de la population et des services qui en font un territoire dynamique. Pour l'accueil des touristes le territoire dispose d'un réseau conséquent d'hébergements composé principalement de gîtes, chambres d'hôtes (environ 4.000 lits) et de trois Offices de tourisme.

Toutefois les professionnels du tourisme, véritables ambassadeurs du territoire auprès des visiteurs, n'en connaissent pas toujours les richesses et pâtissent d'un certain manque de mise en réseau. Situé entre les deux pôles touristiques majeurs que sont Nîmes et la Méditerranée, le territoire ne dispose pas d'une image de destination touristique à proprement parler et se trouve fortement concurrencé par celles de la Provence, la Camargue, et les autres pôles comme Arles, Montpellier, Avignon...

Les flux touristiques générés par ces différents pôles, et plus particulièrement Nîmes, ne semblent pas circuler sur l'ensemble du territoire.

Les paysages et les patrimoines qui s'y côtoient sont des éléments majeurs de l'identité d'un territoire. Sur le territoire ils sont caractérisés par leur multiplicité, leur typicité mais également par leur fragilité et le manque de connaissances à propos de leurs spécificités. Ils composent un cadre de vie où les populations s'accroissent et peuvent être de réels facteurs de lien. Ces richesses sont également le socle d'une culture emprunte de traditions à croiser avec les aspirations des habitants et les visiteurs. La proximité de grands pôles touristiques confère à ce territoire une certaine attractivité dont le développement doit être diffusé sur l'ensemble du territoire.

#### **4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire**

##### **Une situation privilégiée**

Le territoire est situé au débouché de la vallée du Rhône, à l'entrée est du « couloir languedocien », principal axe d'échanges du Languedoc Roussillon. Cette situation géographique au carrefour de grands flux d'échanges se manifeste par une densité d'infrastructures de communication de niveau national et international avec la présence d'autoroutes (A9, A54), d'un réseau important de lignes ferroviaires, d'une ligne ferroviaire à grande vitesse et d'un aéroport à Garons.

##### **Une hyper concentration source de difficultés**

La concentration des activités et des emplois au sein du pôle urbain entraîne le développement de nombreux déplacements domicile-travail en étoile depuis la périphérie du territoire vers la ville-centre. En effet, en 2011 79% des actifs occupés du territoire travaillent hors de leur commune de résidence contre 23% dans les villes de Nîmes, Beaucaire et Saint-Gilles. Il est à noter que les pôles d'emplois d'Arles, Montpellier, Tarascon, Alès et Uzès attirent également de nombreux actifs du territoire.

La forte concentration des activités et des services au sein de l'agglomération nîmoise et principalement de Nîmes et la prépondérance de l'usage de la voiture (en 2011 87% des actifs occupés des communes du territoire utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail) entraînent alors une saturation de certains axes de communication tels que la RN 106 à l'entrée Nord-Ouest de la Ville et la RD40 entre Nîmes et Sommières. Outre les impacts environnementaux, cette dépendance exclusive à l'automobile constitue un enjeu économique pour les populations et un handicap majeur pour ceux qui n'ont pas accès à un véhicule (en 2011, 18% des ménages du Pays Garrigues et Costières de Nîmes ne possèdent pas de voiture).

##### **Un manque de visibilité de l'offre et un manque d'offres alternatives**

Que ce soit en matière de déplacements, de services, d'aide à la personne... il existe une offre importante et de nombreux dispositifs. Le maillage en matière de transports en commun par les réseaux Edgard, Tango et TER en témoigne. Mais, la difficulté tient à un manque de visibilité de cette offre, et dans certains cas un manque de cohérence entre les différents dispositifs et les besoins des acteurs.

A l'échelle globale, les mentalités évoluent, de nouvelles initiatives émergent en faveur d'alternatives à la voiture ou de nouveaux modes d'organisation du travail, mais ces initiatives sont aujourd'hui peu développées sur le territoire.

En matière de déplacements et de mobilité, si le réseau d'infrastructures est dense, le diagnostic fait état d'un manque d'offre de transports alternatifs à l'automobile. Le faible développement d'infrastructures cyclables sécurisées et de cheminements doux freinent le développement du vélo. Ainsi en 2012, seulement 4,5% des actifs du territoire utilisent un mode de déplacement doux pour se rendre au travail.

En ce qui concerne l'usage de la voiture, on constate également une très faible structuration du covoiturage.

En matière d'organisation du travail, de nouvelles formes voient le jour (télétravail, téléconférence, espace de coworking) mais peu sont développées sur le territoire.

Pour ce qui est des services également, le territoire compte peu d'offres alternatives. C'est le cas par exemple du secteur de la petite enfance pour lequel on compte une offre très importante en matière d'assistantes maternelles, mais peu de relais d'assistantes maternelles ou encore de micro-crèches.

## **5. La transition écologique et énergétique**

Pour que le territoire reste attractif et puisse continuer à se développer durablement de nombreux défis sont à relever.

### **Un territoire vulnérable au changement climatique**

Le territoire est en effet fortement vulnérable aux inondations. Le changement climatique devrait conduire à une augmentation de la fréquence et de l'ampleur de ce phénomène. Selon le modèle de l'ONERC, les températures devraient croître de plusieurs degrés durant le 21ème siècle ce qui devrait entraîner des problèmes de dormance trop courtes et de germination perturbée des arbres fruitiers entraînant des pertes de récolte. Le développement de maladies, le manque d'eau la pollinisation décalée des insectes sont aussi à craindre et entraîneraient des désordres écologiques et pour l'économie agricole. Des perturbations sont déjà observées sur les filières agricoles du territoire, notamment l'arboriculture, le maraîchage et la vigne. La riche biodiversité du territoire est menacée par la disparition d'espèces. Ceci pose la question du maintien des essences locales dans les plans de reboisement pour conserver des zones sylvicoles pérennes adaptées aux futures conditions climatiques. Ce déséquilibre de l'écosystème peut entraîner ensuite des bouleversements au niveau de la faune locale perturbée par l'évolution de son habitat naturel.

### **Un territoire subissant les nuisances de la voiture individuelle**

Le territoire est marqué par un étalement urbain important entraînant pression foncière et toujours plus de déplacements. La voiture reste le mode de déplacement privilégié. Le secteur des transports représente dans le bilan carbone 40% de l'énergie consommée et 46% des émissions de gaz à effet de serre. La dépendance énergétique aux énergies fossiles est forte dans le secteur des transports ; le développement des transports collectifs et les alternatives aux produits pétroliers ont donc un fort potentiel de développement. La qualité de l'air s'améliore mais des points noirs persistent donc à proximité du trafic avec des dépassements de seuils de qualité ou réglementaire en émissions de dioxyde d'azote et de particules.

### **Un territoire avec une forte précarité énergétique des ménages**

Le territoire du Pays Garrigues et Costières dispose d'un climat méditerranéen réduisant les besoins de chauffage d'environ 20% par rapport à la moyenne nationale mais qui est un poste important dans la consommation des ménages (60% de la consommation énergétique des logements). Pour assurer un niveau de confort correspondant à ce climat, il est nécessaire d'apporter un certain nombre de calories à l'intérieur des logements. Le maintien de ce confort est dépendant de la qualité thermique de l'enveloppe bâtie. Or, par exemple pour Nîmes Métropole, près de 2/3 des logements ont des performances énergétiques basses (classées D à F), on compte 5 500 logements en catégorie F en 2010 (maisons et appartements).

Le bilan carbone met en évidence que le secteur résidentiel représente un poste important de consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. Le parc social est mieux entretenu et donc plus performant que le parc privé. On note encore peu de réalisations de bâtiments BBC sur le territoire.

Au total, on compte entre 30 et 40 % des ménages du territoire en précarité énergétique, et comme au niveau national, les ménages les plus pauvres sont les plus touchés.

### **Un territoire favorable aux énergies renouvelables**

Le potentiel pour le grand éolien se trouve limité du fait de l'urbanisation et des servitudes radars mais il existe un potentiel pour le petit et micro-éolien notamment dans les zones d'activités,

commerciales ou industrielles. Le potentiel biomasse est important mais hétérogène et demande donc une mobilisation des acteurs de la filière.

Le solaire avec un ensoleillement moyen compris entre 1 550 et 1 660 kWh/m<sup>2</sup> est très supérieur à la moyenne nationale. Ce potentiel est très élevé sur le bâti mais des zones dégradées peuvent se trouver intéressantes pour des projets au sol.

Le potentiel bois énergie est important dans les garrigues, plus modéré sur les costières et la vallée du Rhône. Cependant, de nombreux freins à la mobilisation de cette ressource existent : absence de cultures forestières, nombreux propriétaires, privés, ... et un seul réseau de chaleur sur le territoire (Nîmes).

## **6. La cohésion sociale**

Du point de vue de la structure sociale, globalement la population du département et du Pays Garrigues et Costières de Nîmes dispose de faibles revenus. Le revenu médian par unité de consommation du département du Gard est un des plus faible de France et le revenu médian par unité de consommation observé à l'échelle du Pays est inférieur à celui du département. Seule le territoire de l'ex communauté de communes de Leins Gardonnenque présente des revenus assez comparables à ceux du département.

A l'image de la mixité urbaine que l'on retrouve dans les villes, les pôles urbains (Nîmes, Saint-Gilles, Beaucaire) présentent une disparité de revenus plus importante : des revenus médians très faibles s'établissant pour chacun d'entre eux en deçà du revenu médian départemental, et un rapport pouvant aller de 1 à 18 entre les revenus les plus faibles et les revenus les plus élevés. Les revenus médians les plus élevés du territoire se trouvent pour l'essentiel dans les communes périurbaines comprises entre Nîmes et Montpellier.

Une augmentation des situations de précarité est à l'oeuvre ces dernières années sur l'ensemble du territoire du département et du Pays Garrigues et Costières de Nîmes, y compris dans les communes a priori les plus favorables du point de vue des revenus de leurs habitants. Parmi les allocataires CAF, la part de ceux percevant une allocation liée à la précarité a progressé de plus de 5 points depuis 2008 pour s'établir à près de 30% en 2013. Au final, le nombre de personnes couvertes par une allocation de précarité est en croissance constante sur le territoire (+35% entre 2008 et 2013).

En ce qui concerne l'emploi, les taux d'activité et d'emploi calculés sur le territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes sont très nettement inférieurs à ceux de la France métropolitaine : respectivement -3,5 points et -6,2 points par rapport aux niveaux observés à l'échelle nationale. Cet écart important entre le taux d'emploi à l'échelle territoriale et celui mesuré nationalement est engendré par un taux d'emploi particulièrement faible sur les pôles urbains du territoire que sont Nîmes, Saint-Gilles et Beaucaire. Ces faibles taux s'expliquent essentiellement par un niveau de chômage important.

### **Un vivre-ensemble mis à mal**

Dans ce contexte, la question du vivre-ensemble soulève divers enjeux. De nombreuses communes présentent des caractéristiques de cité-dortoir et peu d'espaces sont propices à la rencontre et au dialogue. La qualité de vie des habitants s'en trouve alors altérée, et les actifs du territoire passent beaucoup de temps dans les transports au détriment de leur vie sociale et familiale.

De plus, avec une croissance démographique très forte (+10 000 habitants par an sur le département) et donc un afflux permanent de nouvelles populations, les rencontres entre habitants ne sont pas favorisées et la mixité sociale et culturelle n'est pas évidente.

**D'une manière générale et pour l'ensemble de ces thématiques, il convient sur ce territoire de structurer les conditions de l'équilibre urbain-rural.**

Les principaux atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire sont synthétisés ci-après.

	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
T O U R I S M E	<p><b>Situation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attractivité de Nîmes</li> <li>- Voies de communication diverses</li> </ul> <p><b>Accueil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabilité globale de l'évolution des hébergements</li> <li>- Trois offices de tourisme</li> </ul> <p><b>Nature et APN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité des paysages emblématiques</li> <li>- Biodiversité</li> <li>- Nombreux sites classés</li> <li>- Climat agréable</li> <li>- Tourisme fluvial sur le canal du Rhône à Sète</li> <li>- Randonnée pédestre</li> </ul> <p><b>Agritourisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Œnotourisme (vignobles et découvertes)</li> <li>- Olétourisme (SRG Les Olivettes du Pays de Nîmes)</li> </ul>	<p><b>Situation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Convergence des flux vers Nîmes</li> <li>- Manque de connexions entre les voies de communications</li> </ul> <p><b>Accueil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur certains secteurs du territoire, faible qualité de l'accueil et de l'hébergement</li> <li>- Pas d'image marketing de destination</li> </ul> <p><b>Nature et APN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de diversité des activités nautiques</li> <li>- Manque d'embarcadères</li> <li>- Manque de valorisation de la Via Rhôna et du canal du Rhône à Sète</li> <li>- Manque de développement du cyclotourisme</li> <li>- Manque de visibilité et de valorisation de la voie Régordane sur le PGCN</li> <li>- Manque de manifestations autour de la randonnée</li> </ul>	<p><b>Situation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité avec des sites touristiques majeurs</li> <li>- Nouvelle porte d'entrée sur le territoire avec la LGV</li> </ul> <p><b>Nature et APN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet Ports exemplaires en réseau</li> <li>- Village des enfants à Montagnac, seul parc de découverte écotouristique en France</li> <li>- Projets en cours de boucles cyclo-découverte</li> <li>- Projets en cours de voies vertes</li> </ul> <p><b>Agritourisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissance des appellations (AOC Costières de Nîmes, Olive AOP et huile d'olive AOP "de Nîmes")</li> </ul>	<p><b>Situation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bouleversement des paysages et des axes de communication antérieurs (Via Domitia) par la LGV</li> </ul> <p><b>Accueil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence avec les autres territoires mieux identifiés</li> <li>- Manque de mise en réseau et d'animation entre les acteurs</li> <li>- Méconnaissance du territoire par les habitants</li> </ul> <p><b>Nature et APN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise image véhiculée par les risques climatiques</li> <li>- Dégradation des paysages du fait de la périurbanisation</li> <li>- Conflits d'usage en zones sensibles</li> </ul> <p><b>Agritourisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disparition des agriculteurs</li> </ul>
C U L T U R E / P A T R I M O I N E	<p><b>Patrimoine historique et culturel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Romanité de Nîmes, Abbaye de Saint Roman, 2 villes d'art et d'histoire, patrimoine religieux</li> <li>- Riche petit patrimoine vernaculaire</li> <li>- Un patrimoine vecteur d'identité</li> </ul> <p><b>Traditions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Richesse des traditions</li> <li>- Authenticité des fêtes existantes</li> <li>- Diversité de l'offre proposée</li> <li>- Riche agenda culturel des EPCI</li> <li>- Festival du film Taurin à Saint Géniès</li> </ul>	<p><b>Patrimoine historique et culturel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de connaissance, valorisation, médiation</li> <li>- Manque de soutien au réseau associatif</li> </ul> <p><b>Diversité de l'offre proposée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de manifestation en lien avec le patrimoine</li> <li>- Pas d'animations en lien avec la création artistique</li> <li>- Pas de communication globale sur les événements</li> <li>- Centralisation sur Nîmes des actions et de leurs acteurs et répercussions</li> </ul>	<p><b>Patrimoine historique et culturel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Important réseau associatif</li> <li>- Chemins historiques (Régordane, saint jacques de Compostelle, Via Domitia)</li> <li>- Notoriété de Nîmes, sa candidature UNESCO</li> </ul> <p><b>Traditions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines traditions sont emblématiques et reconnues à l'international</li> </ul>	<p><b>Patrimoine historique et culturel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de disparition du petit patrimoine</li> </ul> <p><b>Traditions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de culture du travailler ensemble, manque d'ouverture</li> </ul>
A G R I C U L T U R E	<p><b>Question foncière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un foncier disponible mais difficilement mobilisable</li> <li>- Une terre de bonne qualité agronomique</li> </ul> <p><b>Production</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits de qualité</li> <li>- Diversité des filières (maraîchage, vigne, oléiculture, riziculture, élevage...)</li> </ul> <p><b>Politique d'irrigation agricole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une irrigation développée sur la Terre d'Argence, les Costières et la Camargue</li> </ul>	<p><b>Question foncière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une difficulté d'accès au foncier</li> </ul> <p><b>Politique d'irrigation agricole:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une difficulté d'irrigation sur le Nord du territoire (Garrigues Nord et Gardonnenque)</li> </ul> <p><b>Production</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de lisibilité des productions locales</li> <li>- Revenus faibles pour les agriculteurs</li> <li>- Une structuration de l'offre insuffisante</li> </ul>	<p><b>Question foncière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une agriculture à intégrer davantage dans la gestion des risques naturels</li> <li>- Meilleures terres du département</li> </ul> <p><b>Production</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un potentiel de développement de l'agriculture encore important du fait de la grande part de la SAU sur le territoire</li> <li>- Fort potentiel de développement de l'agriculture bio et des circuits courts sur le territoire</li> <li>- L'agriculture biologique est porteuse d'emploi et de main d'œuvre</li> </ul>	<p><b>Question foncière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un mitage par l'urbanisation et les infrastructures de plus en plus prégnant</li> <li>- Un abandon des cultures pérennes</li> </ul> <p><b>Politique d'irrigation agricole:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulnérabilité de la ressource en eau face aux pollutions diffuses et accidentelles</li> </ul> <p><b>Production</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque de renouvellement des agriculteurs avec une reprise d'activité difficile</li> </ul> <p><b>Consommation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'éducation des consommateurs</li> </ul>

**Place de la voiture**

- Création d'une plateforme départementale de covoiturage

**Déplacements doux**

- Paysage et climat
- Attractivité touristique

**Alternative à la voiture**

- Présence de tous les modes de transport
- Solutions de déplacements existantes
- Faible coût des transports en commun

**Place de la voiture**

- Aires de covoiturage et de parkings relais à identifier
- Circulation dense

**Déplacements doux**

- Manque de mise en réseau des cheminements piétons et des liaisons douces
- Insuffisance des aménagements à l'entrée des villes
- Manque de voies cyclables et de voies vertes

**Fréquentation des axes de circulation**

- Engorgement en arrivant sur Nîmes
  - Manque d'élaboration de PDE
  - Aides en matière de déplacement très demandées mais pas en adéquation avec les besoins de la population
- Alternative à la voiture**
- Sous-développement du transport à la demande
  - Manque de pistes cyclables

**Place de la voiture**

- Autopartage à développer
- Alternative à la voiture**
- Évolution des mentalités

**Déplacements doux**

- Conflits d'usages entre les voitures et les vélos
- Alternative à la voiture**
- Manque de sensibilisation écologique

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES.	MENACES
ÉCONOMIE	<p><b>Établissements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de mono-activité</li> </ul> <p><b>Coopération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreux groupements d'employeurs dans le domaine de l'agriculture</li> <li>- Création/reprise d'entreprises :</li> <li>- Très bon réseau d'aide à la création d'entreprises</li> </ul> <p><b>Économie sociale et solidaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de quelques coopératives</li> </ul>	<p><b>Établissements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de grosses entreprises</li> <li>- Manque de lisibilité de certains secteurs économiques</li> </ul> <p><b>Coopération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de mutualisation entre les entreprises</li> <li>- Mode d'organisation en GIEQ assez confidentiel</li> <li>- Création/reprise d'entreprises :</li> <li>- Baisse de la reprise</li> <li>- Pédagogie de la création d'entreprise pas intégrée chez les porteurs de projets</li> </ul> <p><b>Économie sociale et solidaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fragmentation des structures d'ESS et faible connaissance du secteur</li> </ul>	<p><b>Établissements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire en mutation</li> <li>- Potentiel de développement économique des services à la personne</li> </ul> <p><b>Coopération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de nouveaux modes d'organisation et de partenariat</li> <li>- GIEQ intéressant dans le domaine des ressources humaines pour mutualiser l'alternance</li> <li>- Création/reprise d'entreprises :</li> <li>- Développement de l'économie collaborative</li> </ul> <p><b>Innovation R&amp;D</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité avec les centres d'innovation et de recherche (Montpellier)</li> <li>- Lieux d'innovation à créer entre l'urbain et le rural: la question des espaces interstitiels</li> </ul>	
SERVICIELAPOPULATION/EQUIPEMENTS	<p><b>Organisation des services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration et diversité des services à la personne sur le territoire</li> </ul> <p><b>Niveau d'équipements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne échelle de territoire</li> <li>- Initiatives associatives/diversité des acteurs</li> </ul> <p><b>Petite enfance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité de l'offre de garde (collective et individuelle)</li> </ul> <p><b>Personnes âgées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention sur l'ensemble du territoire</li> </ul>	<p><b>Organisation des services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de lisibilité entre les compétences de chacun et entre les structures</li> <li>- Absence de transversalité et de communication sur l'éventail de services et les autres secteurs économiques (tourisme, mobilité...)</li> </ul> <p><b>Niveau d'équipements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hyperconcentration sur Nîmes</li> <li>- Manque d'uniformisation des services à la personne sur les territoires</li> <li>- Peu de mise en cohérence entre les différents services</li> </ul> <p><b>Petite enfance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de possibilités et de garde pour enfants et manque d'information sur les solutions de garde</li> <li>- Manque d'innovation sur les territoires sur les différents modes de garde</li> </ul> <p><b>Personnes âgées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'anticipation des évolutions sociétales</li> <li>- Manque d'identification des problèmes des personnes</li> <li>- Manque de moyens pour le financement d'intervention à domicile</li> </ul>	<p><b>Organisation des services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire peut être un moteur pour la qualité des services à la personne sur le territoire</li> <li>- Politique alternative à créer pour développer le secteur sans multiplier les équipements déjà satisfaisants</li> </ul> <p><b>Niveau d'équipements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin de conforter l'existant</li> </ul> <p><b>Petite enfance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attractivité du territoire</li> </ul>	<p><b>Organisation des services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des aides publiques</li> </ul> <p><b>Déplacement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté de déplacement sur l'ensemble du territoire pour les salariés travaillant dans le service à domicile</li> </ul>

## A) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

- Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités

En application des décisions prises lors des comités interministériels aux ruralités (CIR), l'État interviendra dans les territoires ruraux pour :

- *Garantir à tous l'égalité d'accès aux services*, notamment :

- par le biais de la création et du soutien aux maisons de service au public, dont une partie a été créée dans le cadre du partenariat national conclu avec La Poste ;
- en assurant une plus grande cohérence dans l'évolution des services publics, en lien avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP) élaboré en 2017 par le Département et l'État ;
- en poursuivant la mise en œuvre du schéma national des véloroutes et voies vertes.

- *Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux*, notamment :

- en soutenant le commerce dans les territoires ruraux (FISAC)
- en poursuivant la résorption des zones blanches de téléphonie mobile (2G, 3G)
- en promouvant un aménagement culturel équilibré du territoire

- *Favoriser la mise en réseau des territoires*

- *Mieux accompagner les territoires ruraux*, grâce à la nomination, en 2016, d'un référent ruralité (sous-préfet du Vigan)

- *Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire*

Du point de vue général de l'action de l'État en région, au-delà des directives nationales d'orientations, cadre d'action quotidienne des ministères, et des politiques nationales spécifiques visant à répondre à des situations d'urgence, un certain nombre d'Orientations Stratégiques de l'État en Région (O.S.E.R.), complémentaires et adaptées à la taille et aux caractéristiques de l'Occitanie, ont été arrêtées pour deux ans, en janvier 2017, en application de la circulaire du Premier ministre du 8 mars 2016.

En application de ce cadre stratégique, qui constitue un guide pour l'action des services et vise également à contribuer à l'action publique dans son ensemble en permettant aux collectivités de mieux appréhender les orientations régionales des politiques de l'État, tous les services de l'État doivent être mobilisés pour relever les principaux défis qui se présentent à eux en région Occitanie, à savoir notamment en termes d'attractivité et de rayonnement, en exploitant l'ensemble des potentialités nées de la fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, mais aussi de cohésion sociale et territoriale, comme d'adaptation de l'État régional aux évolutions de son environnement.

Dans le cadre du présent contrat, l'État souhaite donc que son action à destination des territoires ruraux contribue à :

- *faire de la région Occitanie une région ouverte, attractive et tournée vers l'avenir*, notamment en aidant à promouvoir la création des emplois de demain par une activité économique diversifiée et innovante.

Sur le territoire du présent contrat, il conviendra que soient notamment pris en compte les enjeux majeurs que constituent d'une part le tourisme, en lien avec les projets visant à faire de Nîmes une destination d'excellence (attribution du classement en station classée de tourisme, projet de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO...), à irriguer le territoire (activités, hébergements...) et à le structurer, notamment par la qualification et la mise en réseau des ports fluviaux pour développer le tourisme et la plaisance fluviale et, d'autre part, un développement économique harmonieux, respectueux de l'environnement et des paysages ;

- *garantir la cohésion sociale et territoriale*, en luttant contre l'exclusion sociale et en promouvant la citoyenneté, en renforçant son rôle incitateur et péréquateur face à des dynamiques territoriales contrastées, et en soutenant la transition énergétique, la protection du cadre de vie et le développement durable comme vecteurs de cohésion.

Dans le cadre du présent contrat de ruralité, l'État apportera notamment un appui important aux démarches de requalification et de réaménagement des centres anciens dégradés à fort enjeu socio-économique, patrimonial et touristique, menées par les communes de Saint-Gilles et de Beaucaire.

La stratégie départementale de l'État dans le Gard en matière d'emploi passe par trois axes : la déclinaison territoriale des dispositifs d'aide à l'emploi, la consolidation de l'offre de service pour l'insertion par l'activité économique et la territorialisation du service public de l'emploi. Le territoire du présent contrat est couvert par deux missions locales d'insertion (MLI), Rhône et Argence (CCBTA) et Nîmes Métropole dont les actions bénéficient du suivi des chargées de développement emploi et territoire de l'UD Direccte. A cet effet la Direccte Occitanie et l'UD Direccte du Gard ont mis en place un Service public de l'emploi de proximité (SPEP), avec un volet important axé sur la politique de la ville.

En outre, et conformément aux priorités ministérielles pour le champ culturel, la prise en compte des territoires ruraux dans leur singularité et leurs particularités pour favoriser un accès le plus large possible à la culture constitue un axe majeur de l'action de l'État.

En effet, la culture est un facteur clé de l'attractivité des territoires : la richesse patrimoniale, la diversité de l'offre culturelle et la vitalité de la scène artistique constituent les principales motivations de découvertes renouvelées de ces territoires.

Par ailleurs, la culture est un élément essentiel de la cohésion sociale. Dans ce cadre, la Direction régionale des affaires culturelles accompagne les collectivités locales dans leur politique de développement culturel. La co-construction de celles-ci, s'appuyant sur des expertises croisées, permet l'émergence de projets culturels territoriaux innovants et structurants. Elle vise la mise en œuvre d'actions cohérentes, pérennes et lisibles impliquant les habitants et favorisant les rencontres inter culturelles et inter générationnelles. Les projets facilitant la mise en réseau des acteurs locaux, professionnels et amateurs, et des équipements du territoire seront renforcés. Les actions conduites dans le cadre de ces partenariats visent à favoriser la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie privilégiant la jeunesse et la mixité sociale en s'appuyant sur des structures repérées pour leur pertinence artistique ou patrimoniale et l'ensemble des acteurs du territoire.

- *Contrats, plans d'actions, conventions et schémas concernant le territoire*

- Programme LEADER « De Garrigues en Costières » 2014-2020 « Structurer les conditions de l'équilibre urbain-rural »
- ATI Urbaine Nîmes Métropole
- SCOT Sud Gard
- Contrat d'Axe Nîmes Alès
- Projet de territoire et schémas thématiques de Nîmes Métropole (Agenda 21, PCAET, convention territoire à énergie positive, plan local de l'habitat, ...)
- Projet de territoire et schémas thématiques de Beaucaire Terre d'Argence (PCAET en cours, plan local de l'habitat,...)
- Grand Site des Gorges du Gardon
- etc.

## II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs pour les 6 thématiques prioritaires.

Afin d'atteindre ces objectifs, des actions concrètes et opérationnelles sont proposées.

L'État partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. A ce stade, les actions sont celles proposées par les porteurs. L'État participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel. Il interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe thématique et/ou enveloppe "contrat de ruralité"). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

<b>Volet thématique 1 : accès aux services publics et marchands et aux soins</b>
--

- **Objectif :**

- Adapter l'offre de services et anticiper les besoins futurs des populations
- Maintenir et développer les services de proximité
- Favoriser un maillage visant l'équilibre territorial et l'accessibilité des équipements et des services
- Soutenir les projets mutualisés et fédérateurs
- Encourager les projets innovants

- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- **Descriptif:**

Jusqu'en 2020, le contrat de ruralité permettra d'accompagner des projets visant à répondre à ces objectifs et aux enjeux précédemment cités.

Les actions inscrites au contrat pourront traiter par exemple de la création de services de santé mutualisés, de l'accessibilité des services et équipements, du maintien d'un maillage de commerces de proximité, ...

- **Pilote(s) :** Pays, EPCI et communes.

- **Partenaires :** l'État, la Région, le Département et tout organisme public ou parapublic œuvrant dans les domaines concernés.

- **Moyens humains et financiers :** *le plan de financement de chacune de ces actions devra être précisé : il expose les engagements de principe à intervenir des différents partenaires pour la durée du contrat, en précisant les sources mobilisées. Ces engagements seront à confirmer et à préciser chaque année budgétaire sous forme d'une **convention annuelle de financement**.*

**Volet thématique 2 : revitalisation des bourgs centres**, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs

- **Objectif :**
  - Préserver et maintenir le cadre de vie attractif du territoire
  - Garantir un aménagement du territoire équilibré
  - Conforter le maillage du territoire préconisé dans le cadre du SCOT Sud Gard
- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- **Descriptif :**

Jusqu'en 2020, le contrat de ruralité permettra d'accompagner des projets visant à répondre à ces objectifs et aux enjeux précédemment cités.

Les actions inscrites au contrat pourront traiter par exemple du développement de la mixité sociale dans le logement, du soutien aux commerces de proximité dans les bourgs centres, de la mise en valeur du patrimoine local, du développement d'équipements culturels structurants, ...

- **Pilote(s) :** Pays, EPCI et communes.
- **Partenaires :** l'État, la Région, le Département et tout organisme public ou parapublic œuvrant dans les domaines concernés.
- **Moyens humains et financiers :** *le plan de financement de chacune de ces actions devra être précisé : il expose les engagements de principe à intervenir des différents partenaires pour la durée du contrat, en précisant les sources mobilisées. Ces engagements seront à confirmer et à préciser chaque année budgétaire sous forme d'une convention annuelle de financement.*

**Volet thématique 3 : attractivité du territoire** (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...)

- **Objectif :**
  - Soutenir l'activité économique locale et encourager l'émergence de nouvelles initiatives économiques
  - Favoriser l'accès au foncier agricole et l'installation de nouveaux agriculteurs
  - S'appuyer sur les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles pour développer l'attractivité touristique du territoire
- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- **Descriptif :**

Jusqu'en 2020, le contrat de ruralité permettra d'accompagner des projets visant à répondre à ces objectifs et aux enjeux précédemment cités.

Les actions inscrites au contrat pourront traiter par exemple de la structuration du tourisme, de la transmission et de la création d'entreprises, du développement de l'économie circulaire et collaborative,...

- **Pilote(s)** : Pays, EPCI et communes.
- **Partenaires** : l'Etat, la Région, le Département et tout organisme public ou parapublic œuvrant dans les domaines concernés.
- **Moyens humains et financiers** : *le plan de financement de chacune de ces actions devra être précisé : il expose les engagements de principe à intervenir des différents partenaires pour la durée du contrat, en précisant les sources mobilisées. Ces engagements seront à confirmer et à préciser chaque année budgétaire sous forme d'une convention annuelle de financement.*

<b>Volet thématique 4 :            mobilités locales et accessibilité au territoire</b>
---

- **Objectif :**
  - Encourager le développement des circulations transversales
  - Faciliter les déplacements vers la ville-centre
  - Promouvoir les nouvelles formes de mobilité

- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- **Descriptif :**

Jusqu'en 2020, le contrat de ruralité permettra d'accompagner des projets visant à répondre à ces objectifs et aux enjeux précédemment cités.

Les actions inscrites au contrat pourront traiter par exemple du développement des nouveaux usages de la voiture et des déplacements doux, de l'amélioration de l'offre de transports en commun, de l'amélioration de l'intermodalité, du développement des liaisons nord/sud, ...

- **Pilote(s)** : Pays, EPCI et communes.
- **Partenaires** : l'État, la Région, le Département et tout organisme public ou parapublic œuvrant dans les domaines concernés.
- **Moyens humains et financiers** : *le plan de financement de chacune de ces actions devra être précisé : il expose les engagements de principe à intervenir des différents partenaires pour la durée du contrat, en précisant les sources mobilisées. Ces engagements seront à confirmer et à préciser chaque année budgétaire sous forme d'une convention annuelle de financement.*

<b>Volet thématique 5 :            transition écologique et énergétique</b>
---

- **Objectif :**
  - Promouvoir une meilleure utilisation des ressources énergétiques
  - Développer les filières locales autour des énergies renouvelables et de l'éco-construction
  - Maintenir la biodiversité et la qualité paysagère et environnementale du territoire

- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- **Descriptif**

Jusqu'en 2020, le contrat de ruralité permettra d'accompagner des projets visant à répondre à ces objectifs et aux enjeux précédemment cités.

Les actions inscrites au contrat pourront traiter par exemple du développement des énergies renouvelables, de la réduction de la consommation énergétique, de la promotion des paysages,...

- **Pilote(s) :** Pays, EPCI et communes.
    - **Partenaires :** l'Etat, la Région, le Département et tout organisme public ou parapublic œuvrant dans les domaines concernés.
    - **Moyens humains et financiers :** *le plan de financement de chacune de ces actions devra être précisé : il expose les engagements de principe à intervenir des différents partenaires pour la durée du contrat, en précisant les sources mobilisées. Ces engagements seront à confirmer et à préciser chaque année budgétaire sous forme d'une convention annuelle de financement.*

<b>Volet thématique 6 :      cohésion sociale</b>
---

- **Objectif :**

- Encourager l'inclusion, la mixité sociale et l'intergénérationnel
  - Renforcer la citoyenneté et le vivre-ensemble

- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- **Descriptif :**

Jusqu'en 2020, le contrat de ruralité permettra d'accompagner des projets visant à répondre à ces objectifs et aux enjeux précédemment cités.

Les actions inscrites au contrat pourront traiter par exemple du développement d'espaces de rencontres, à la promotion de l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté, à la dynamisation de la vie associative,....

- **Pilote(s) :** Pays, EPCI et communes.
    - **Partenaires :** l'Etat, la Région, le Département et tout organisme public ou parapublic œuvrant dans les domaines concernés.
    - **Moyens humains et financiers :** *le plan de financement de chacune de ces actions devra être précisé : il expose les engagements de principe à intervenir des différents partenaires pour la durée du contrat, en précisant les sources mobilisées. Ces engagements seront à confirmer et à préciser chaque année budgétaire sous forme d'une convention annuelle de financement.*

### III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

#### A) La gouvernance

Le **comité de pilotage du contrat de ruralité du Pays Garrigues et Costières de Nîmes** est réuni trimestriellement à l'initiative de son président. Il comprend à minima les représentants des cosignataires du contrat et les partenaires associés. Son secrétariat permanent est assuré par les services du Pays Garrigues et Costières de Nîmes. Composé des représentants des cosignataires du contrat et des partenaires associés, il a pour missions :

- d'identifier, de proposer et de sélectionner conformément à la stratégie de développement du territoire définie dans le contrat, les projets à financer dans le cadre d'un programme opérationnel annuel ;
- d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et l'état d'avancement de la programmation annuelle ;
- de procéder à l'évaluation permanente du contrat et de proposer des modifications éventuelles de programmation.

Composition : Les autorités et/ leurs représentants accompagnées d'un technicien :

- L'État
- La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole
- La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
- Le Conseil régional
- Le Conseil départemental
- Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes
- La Caisse des dépôts et consignations

Le **comité régional technique de pré-programmation**, coprésidé par l'État et la Région, réunit l'ensemble des services régionaux de l'État, des préfetures de départements, les services du Conseil régional et des Conseils départementaux. Il a pour missions :

- de préparer et de consolider, le cas échéant, les plans de financement des projets. qui seront proposés aux comités de programmation,
- de garantir la cohérence des projets retenus avec les orientations stratégiques régionales,
- d'évaluer les politiques contractuelles régionales en faveur de la ruralité.

Le **Comité Départemental de Programmation** a pour missions d'examiner et de stabiliser la programmation financière annuelle du contrat de ruralité, qui est ensuite soumise pour approbation aux instances décisionnelles des partenaires cofinanceurs.

Coprésidé par l'État et la Région, ce comité est composé des représentants des différents partenaires et pourra être mutualisé avec d'autres dispositifs dans un souci de cohérence et d'efficacité des politiques publiques.

#### B) L'ingénierie mobilisée

Il est également institué un comité technique dont le rôle est de préparer les comités de pilotage, d'assurer le suivi technique des actions inscrites au contrat, de préparer et de suivre les avenants annuels.

Composition minimale :

- représentant des services de l'État
- représentant de la Région
- représentant du Département
- représentant du Pays (Clémentine Le Lay Directrice du Pays Garrigues et Costières de Nîmes)

- représentants des EPCI concernés par le Contrat (Hervé Boule Directeur Général des Services de la CC Beaucaire Terre d'Argence et Cédric Bohun Directeur Aménagement et Développement Durables Nîmes Métropole)
- L'organisation mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi (*rôle des sous-préfectures, services déconcentrés, agences,..*) ;
- Tout autre acteur mobilisé pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat (*signataire ou non*).

### **C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile**

De la même manière que les diagnostics et orientations stratégiques ont été définis dans le cadre de processus de concertation mis en œuvre sur le territoire (concertation dans le cadre du programme LEADER notamment), la société civile sera associée au suivi des actions du contrat au sein des instances et espaces de coopération adéquats et présents sur le territoire.

### **D) Modalités d'intervention du Conseil régional**

La Région Occitanie est particulièrement soucieuse de faciliter un développement équilibré de tous les Territoires qui la composent et se porte garante de l'équité territoriale.

L'action de la Région sera mobilisée de manière adaptée à chacun des territoires de la région Occitanie sur la base d'une « feuille de route construite sur mesure » en fonction des spécificités de chaque territoire et de sa stratégie de développement élaborée par les collectivités, les acteurs socio-économiques concernés en étroite concertation avec la Région et les partenaires co-financeurs.

La Région engagera dès 2018 et jusqu'en 2020, une nouvelle génération de Politiques Contractuelles Territoriales.

Ainsi, pour la Région, l'année 2017 du présent Contrat de Ruralité sera une « année de préfiguration » dans la perspective de l'entrée en vigueur des nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales régionales qui seront mises en œuvre pour la période 2018 – 2020. »

Les projets sollicitant l'intervention de la Région au titre d'un Programme Opérationnel Annuel seront examinés sur la base des dispositifs d'intervention de la Région en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Pour ce qui concerne la Région Occitanie, le présent contrat est conclu sous réserve de son approbation, dans l'ensemble de ses termes, par son assemblée délibérante.

### **E) Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations**

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

1. la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;

2. la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
3. la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
4. la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'État :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres- d'ouvrage concernés.

## **VI) Le suivi et l'évaluation**

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

## **VII) La durée du contrat**

Le présent contrat entre en vigueur le 22 mars 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

## **VIII) Modification du contrat**

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Contrat établi en 7 exemplaires originaux

à Nîmes, le 22 mars 2017

Le Préfet du Gard



Didier LAUGA

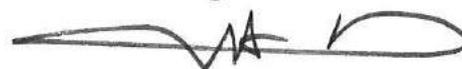
Le président de la Communauté  
d'agglomération Nîmes  
Métropole

Yvan LACHAUD

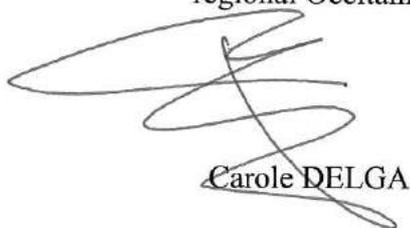


Le président de la Communauté  
de communes Beaucaire Terre  
d'Argence

Juan MARTINEZ



La Présidente du Conseil  
régional Occitanie



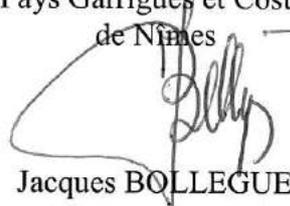
Carole DELGA

Le Président du Conseil  
départemental du Gard



Denis BOUAD

Le président du syndicat mixte  
du Pays Garrigues et Costières  
de Nîmes



Jacques BOLLEGUE

Le Directeur territorial  
Gard/Hérault  
de la Caisse des Dépôts et  
Consignations

Jean-Sébastien SAULNIER  
D'ANCHALD



## *Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité*

*La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat.*

*Établie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.*

*Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'État, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.*

*Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :*

- *crédits de droits communs (dotations et fonds de l'État, tels la DETR, le FNADT,...) ;*
- *outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,...) ;*
- *volets territoriaux des CPER*
- *fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)*
- *en complément, une enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en 2017 aux contrats de ruralité au sein du fonds de soutien à l'investissement local. L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer avec cette enveloppe.*

*Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.*

*Modalités de valorisation des engagements :*

- *Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.*
- *Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une valorisation « en industrie » est également possible. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux.*
- *La traduction de certains engagements peut se faire en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés, ce qui permet de mieux valoriser la plus-value réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés (par exemple en matière d'ingénierie).*
- *Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'État, sont attachés à un BOP.*